



Avis public Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 5 mars 2024 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Une nouvelle affiche illuminée de l'intérieur, avec un dégagement de 76.2 centimètres sous l'enseigne et un fascia de plexiglass.

Cette demande vise le **37, rue Industrielle**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser:

- Une enseigne illuminée de l'intérieur avec des tubes fluorescents, contrevenant à l'article 98 du règlement de zonage 699-11 qui dit que « *Seules les enseignes éclairées par réflexion sont autorisées, c'est-à-dire les enseignes illuminées par une source de lumière située à l'extérieur de celles-ci.* »
- Une enseigne constituée d'un fascia de plexiglass, contrevenant à l'article 101 du règlement de zonage 699-11 qui dit que : « *Sous réserve de dispositions spécifiques, seuls les matériaux suivants sont autorisés dans la construction des enseignes : le fer forgé, l'aluminium, le bronze, le verre, le canevas et le bois massif peint, teint ou vernis.* »
- Une enseigne présentant un dégagement de 76.2 centimètres sous l'enseigne, contrevenant à l'article 107 du règlement de zonage 699-11 qui dit que « *Lorsqu'une enseigne sur poteau possède une hauteur inférieure à 3 mètres, la hauteur libre minimale sous cette enseigne est de 90 centimètres.* »

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 6 février 2024.

Richard Joyal
Directeur général